

Annexe : opération concernant la demande de réaménagement de dette déjà garantie formulée par la SA d'HLM Logis Méditerranée.

OPERATION LOGEMENT SOCIAL CLASSIQUE														
N°	Opération	Nature logements	Nombre de logements	Lieu	Montant de l'opération	Prêteur	Montant Total Emprunts	Type de prêt et montant		Index et taux du prêt	Durée	Quotité à garantir	Montant de la garantie CD 13	Co-garant sollicité
a	Réaménagement de dette déjà garantie par le Département : 10 lignes de prêts concernées souscrites auprès de la CDC.	Non défini	Non défini	Marseille et Département	CRD : 7 974 674,42 €	CDC	CRD : 7 974 674,42 €	Cf. Annexe à la délibération	CRD : 7 974 674,42 €	Cf. Annexe à la délibération		45%	CRD = 3 588 603,49 €	Commune de Marseille, Salon de Provence et CGLLS.

Principe du réaménagement sur contrats CDC :

- durée résiduelle des emprunts se situant entre 3 et 30 ans permettant d'allonger de 5 ou 10 ans la durée des prêts.
- et emprunts indexés sur le Livret A, au taux supérieur ou égal à Livret A (taux actuel de 0,75%) +60 points de base, soit le coût actuel de la ressource pour la CDC.

La marge sur index est ramenée à 0,60% sur la phase réaménagée.

CD : Conseil Départemental

CGLLS : Caisse de Garantie du Logement Locatif Social